

Mutuelle Solidaire et Médecine Préventive



FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE BRETAGNE

35200 RENNES

Date de début : **01/09/2017**

Référent(e) de l'action

Perrine Briantais,
mt.mutuelle@assoarcs.com, 02.99.51.44.39

OBJECTIF DE L'ACTION

- ✓ Mettre en place une mutuelle de groupe comme « prétexte » à l'information et à la sensibilisation des habitants et des familles, dont les jeunes enfants, aux droits de chacun et à l'accès de tous au bien-être et à la santé.
- ✓ Permettre aux personnes d'avoir recours à un accompagnement « préventif » individualisé pris en charge par une mutuelle lorsqu'il n'est que partiellement ou non pris en charge par la Sécurité Sociale.
- ✓ Faire bénéficier d'une prise en charge de qualité à un prix raisonnable à un maximum d'habitants grâce à la mobilisation du réseau partenarial rennais ou métropolitain.
- ✓ Poursuivre le recensement et la compréhension des besoins des publics et des freins à l'accès aux droits et à la santé en allant au plus près des habitants des quartiers prioritaires.

QUELS CHANGEMENTS CELA A-T-IL PRODUIT ?

→ Sur le centre

Le projet est repéré et est intégré comme un outil d'accompagnement
Un nouveau public qui vient aux réunions d'information sur la mutuelle, et résidant au delà de Rennes

→ Sur les partenaires

Ce projet nous a permis de se faire repérer auprès des partenaires qui nous envoient du public

QUEL RÔLE A JOUÉ L'HABITANT

RÉSUMÉ

L'association rennais des centres sociaux (ARCS) en partenariat avec la Mutuelle des pays de Vilaine propose à ses adhérents une mutuelle de santé à prix solidaire.

Quelle est la situation de départ qui a motivé le projet ?

Lors de la mise en place de la mutuelle obligatoire pour les salariés de l'Association Rennaise des Centres Sociaux les habitants représentant les 6 centres sociaux ont relayé que des bénévoles, acteurs incontournables des centres sociaux, ne recouraient pas à certains soins, notamment en optique ou en dentaire, par manque de moyens financiers. Dans le même temps, des habitants du Blosne saisissent le Centre Social Ty-Blosne pour être accompagnés dans la recherche d'une nouvelle mutuelle de groupe, suite à l'arrêt du contrat groupe dont ils bénéficiaient jusqu'alors. Un groupe de travail (bénévoles et salariés) s'est constitué, accompagné d'une chargée de mission.

Qu'avez-vous mis en place

Depuis la mi-octobre 2018, plus de 200 personnes ont été rencontrées en réunions d'information collectives ou en rendez-vous individuels. Lors des réunions d'information collectives nous abordons les dispositifs d'aide à la santé entre autre l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) qui est méconnue par la majorité des personnes présentes. De plus, ces réunions sont suivies d'un temps d'échange avec les participants qui leurs permettent de se familiariser avec la fonction des besoins exprimés. D'autre part, les réunions d'information collectives organisées dans les centres sociaux sont aussi l'occasion pour d'autres travailleurs sociaux du territoire (professionnels du CCAS, CDAS, ...) de venir s'informer sur les dispositifs de la Sécurité Sociale mais également sur la mutuelle solidaire de l'ARCS. Cette dernière constitue un nouveau dispositif pour répondre aux besoins des publics qu'ils accompagnent. En parallèle, la chargée de mission est en veille sur les actions de santé et de prévention sur le territoire et fait le relais auprès des travailleurs sociaux (rencontre avec des structures ressources en santé, formation sur les dispositifs de la CPAM, ...).

Quelles ont été les étapes clés du projet ?

01/07/2017		Création d'une mission inter-centre et d'un groupe de travail bénévoles/habitants
01/09/2017	1 mois	Une enquête de faisabilité
En septembre 2017, une enquête a été réalisée auprès des adhérents : 5 % exprimaient ne pas avoir de mutuelle par manque de moyens financiers ; un grand nombre de personnes rapportaient que leurs garanties étaient trop faibles par rapport au coût de leur mutuelle et mettaient en avant qu'ils ne pouvaient pas accéder à certains soins ; 72 % des personnes interrogées étaient intéressées par la démarche engagée par l'association.		
25/11/2017	Une matinée	Un temps fort santé/bien-être
En novembre 2017, un temps fort « Santé-Bien-être » s'est déroulé au centre social Carrefour 18, où bénévoles, salariés, partenaires et mutuelle se sont côtoyés autour d'ateliers de bien-être, de prévention et d'information sur les questions de santé et les dispositifs de droit commun.		
01/06/2018	3 mois	Création d'un cahier des charges à destination des mutuelles
Le groupe de travail a entamé la phase de prospection et de négociation auprès des mutuelles repérées par la chargée de mission. Les mutuelles rencontrées avaient retenu notre attention par le partage de nos valeurs (dignité humaine, solidarités et démocratie). Elles mettaient en avant l'accompagnement des publics vers les dispositifs d'aide à la santé (CMU-C et ACS) et des actions de prévention. A la suite de ces rencontres, un cahier des charges a été réalisé et envoyé aux mutuelles. Celui-ci repose sur les priorités suivantes : - Médecine préventive : une Mutuelle qui assure le remboursement total ou partiel des séances d'ostéopathie, psychologie, réflexologie, acupuncture, homéopathie, podologie, pédicure, psychomotricité, ergothérapie, psychothérapie, sophrologie, hypnothérapie, diététique, naturopathie, consultant en lactation, sage-femme. - Mutuelle solidaire : des niveaux de cotisations qui ne creusent pas trop les écarts entre les générations (3 tarifications fixes pour les : - de 20 ans, 20-60 ans, + de 60 ans) à des tarifs avantageux et avec des garanties qui réduisent ou annulent le reste à charge pour ses adhérents, notamment pour les soins dentaires, d'optiques et les frais d'obsèques.		
18/10/2018		L'ARCS par son Conseil d'Administration acte le partenariat avec le Mutuelle des Pays de Vilaine.
Le Conseil d'Administration acte le partenariat avec la mutuelle des Pays de Vilaine. Une convention de partenariat est signée le 8 Mars 2019. Les premières adhésions à la mutuelle de groupe ont eu lieu et les demandes affluent. Des réunions d'information collectives et des rendez-vous individuels sont alors régulièrement mis en place dans les centres sociaux.		

- 1 porteur de projet
- 2 contributeur
- 3 participant

QUEL RÔLE A JOUÉ LE CENTRE

- 1 a animé l'action avec les habitants

QUELLES DIFFICULTÉS ONT ÉTÉ RENCONTRÉES ?

- 1 Difficulté à comprendre les tableaux de garanties des mutuelles pour comparer les offres qu'elles nous proposaient.
- 2 Difficulté à trouver des sources de financement car nous sommes dans le champ de la concurrence.

Quels moyens ont été mis en oeuvre ?

Mise en place des équipes et rôle de chacun

-Mise en place par les équipes et rôle de chacun :

Au niveau fédéral : Appui et Valorisation du projet par le chargé de mission vieillissement

Au niveau du réseau : D'autres centres sociaux s'intéressent au projet dans l'idée de développer ce même type de projet sur leurs territoires.

– Place des partenaires et du centre social dans le projet : L'Association Rennaise des Centres Sociaux a mis à disposition une chargée de mission à mi-temps sur ce projet. Elle est accompagnée par un groupe d'habitants/bénévoles, les Conseillères en Economie Sociale et Familiale des 6 centres sociaux rennais. La direction générale et le directeur du centre social sont en appui sur la stratégie et la visibilité du projet.

Mise en place des moyens logistiques et financiers

Budget du projet : 25 434 € pour une année

Quels moyens ont été mis en oeuvre ?

Quel(s) résultat(s) de l'action ?

Différents profils de personnes sont rencontrés lors des rendez-vous individuels :

- Des personnes qui n'ont pas recours à leurs droits ou qui sont en attente de droits et qui n'ont pas de mutuelle
- Des personnes qui ont une mutuelle individuelle alors qu'elles ont des droits
- Des personnes qui n'ont pas de mutuelle et qui n'ont pas de droits
- Des personnes qui ont déjà une mutuelle mais qui veulent en changer.

Aujourd'hui (Août 2019), 26 % des personnes rencontrées en rendez-vous individuels expriment ne pas avoir de mutuelle. Par ailleurs, 57 % des personnes rencontrées ont plus de 60 ans et sont souvent en situation d'invalidité. Plusieurs d'entre elles expriment que leur mutuelle individuelle représente 10 % de leur budget mensuel et que leur cotisation augmente fortement tous les ans. Lors des rencontres individuelles, nous découvrons que certaines de ces personnes n'ont pas été orientées vers les dispositifs d'aide à la santé auxquelles elles avaient le droit, notamment en ce qui concerne l'aide à la complémentaire santé. Ces chiffres ne sont aujourd'hui pas significatifs, ils évolueront sur le dernier trimestre 2019. De nombreuses personnes souhaitent changer de mutuelle mais sont contraintes par des conditions de résiliation auprès de leur complémentaire actuelle jusqu'à la fin de l'année civile. Les raisons de ce changement sont principalement financières, notamment pour les personnes de plus de 60 ans.

L'action va-t-elle se poursuivre ?

Oui cette action va perdurer car elle répond aux besoins des habitants pour : mieux comprendre le système de santé en France, connaître ses droits en termes de santé, déchiffrer les tableaux de garanties que les mutuelles proposent.

Nous avons également le projet de développer des actions de prévention en 2020.

Quelles améliorations souhaiteriez-vous apporter au projet ?

Nous souhaiterions que ce projet s'étende à la Métropole voir au Département pour répondre à un plus grand nombre d'habitants.

Galerie d'image



Retrouvez plus d'informations et participez sur la plateforme, lien direct vers la fiche action : <https://www.cestpossible.me/action/mutuelle-solidaire-et-medecine-preventive/>